

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01451

Numéro SIREN : 504 141 201

Nom ou dénomination : 2CYU

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2018 sous le numéro de dépôt 6276

**"2 CYU"**  
SAS au capital de 40 000,00 €  
Siège social : 15, Rue des Forgerons – OLONNE SUR MER (Vendée)  
504 141 201 RCS LA ROCHE SUR YON

\*

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

**Du 30 Janvier 2017**

L'an deux mille dix sept, le trente Janvier, à onze heures, les associés de la société "2 CYU" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 Juillet 2016
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation des résultats.

Les associés suivants sont présents ou représentés :

- Monsieur Adel BOUJEMAA, propriétaire de DEUX MILLE QUATRE VINGT actions ;
- Madame Laurence GOSSELIN, propriétaire de MILLE NEUF CENT VINGT actions.

L'assemblée, réunissant les associés représentant la totalité des QUATRE MILLES actions composant le capital social, est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

La séance est présidée par Madame Laurence GOSSELIN, présidente de la société.

Elle présente à son associé le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et donne lecture de son rapport de gestion et de son rapport sur les conventions réglementées.

Elle ajoute, qu'avec le texte des résolutions, ces mêmes documents ont été communiqués à son associé dans les délais et conditions prévus par la loi.

Monsieur Adel BOUJEMAA lui en donne acte.

Puis la discussion est déclarée ouverte.

Diverses explications sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

### **PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes**

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de gestion de la gérance et pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 Juillet 2016, décide d'approuver lesdits comptes se soldant par une perte de 2 906,62 €.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et présentées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LG      AD

**DEUXIEME RESOLUTION : Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce**

La collectivité des associés constate qu'il n'existe aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

**TROISIEME RESOLUTION : Affectation des résultats**

La collectivité des associés, constatant que la réserve légale est entièrement dotée, décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice, s'élevant à 2 906,62 €, de la manière suivante :

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -58 085,48 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate que le rapport de la gérance mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

\*

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les deux associés présents.



SAS 2 CYU  
15 RUE DES FORGERONS

85340 OLONNE SUR MER

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/08/2015 au 31/07/2016

*Certifié conforme à l'original*

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or initials.

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

# ANNEXE

Exercice clos le : 31/07/2016

Durée : 12 mois

## 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Durée ex. en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12			
15 RUE DES FORGERONS		85340 OLONNE SUR MER			
Numéro SIRET* 50414120100021		Néant <input type="checkbox"/>		Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/07/2016			31/07/2015
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	I Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM	16 000	16 000
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind	AR	AS	6 392	1 451
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 309	812
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et comptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	337	337
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>26 038</b>	<b>2 263</b>
				<b>23 775</b>	<b>20 777</b>
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	20 182	20 182
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	18 716	18 716
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	1 528	1 528
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres)	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	1 128	1 128
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	276	276
R	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>41 830</b>	<b>41 830</b>
E					<b>31 924</b>
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>67 868</b>	<b>2 263</b>
				<b>65 605</b>	<b>52 701</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :		CP	(3) Part à + d'un an
CR					
Clause de rés. de prop. :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU				Néant	*
		Exercice N		Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000 )	DA	40 000	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF			
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH	-55 179	-38 894	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	-2 907	-16 285	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées*	DK				
	TOTAL (I)	DL	-14 085	-11 179	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	51 399	40 251	
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV	8 276	5 563	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 410	14 684	
	Dettes fiscales et sociales	DY	9 606	3 382	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	79 691	63 880	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	65 605	52 701	
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D			
	Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	53 539	31 658		
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	19 177			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Exercice N			Exercice N-1	
		France	Exportation et intrac.	Total		
	Ventes de marchandises*	FA 83 563	FB 36 124	FC 119 687		103 280
	Production vendue : - biens*	FD	FE	FF		
	- services*	FG 4	FH 424	FI 428		76
	Chiffres d'affaires nets*	FJ 83 567	FK 36 547	FL 120 114		103 356
Produits d'exploit.	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP 58		646
	Autres produits (1) (11)			FQ 11		17
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 120 183		104 019
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS 36 625		41 992
	Variation de stock (marchandises)*			FT -2 408		-5 919
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 71 326		69 244
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 1 601		3 259
	Salaires et traitements*			FY 15 936		6 862
	Charges sociales (10)			FZ 5 846		3 374
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*			GA 1 568		695
	Dotations - dotations aux provisions			GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE 12		9	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF 130 508		119 516	
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	-10 325	-15 497
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)			GP			
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 1 587		743
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)			GU 1 587		743	
<b>2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	-1 587	-743
<b>3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	-11 912	-16 240

(Renvois : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant		*
		Exercice N		Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	9 359	15
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 359	15
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	354	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		60
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	354	60
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		HI	9 005	-45
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	129 542	104 034
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	132 449	120 319
<b>5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN	-2 907	-16 285
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transfert de charges	A1	58	646
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6				
Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
PROFIT S/ FOURNISSEURS NON PAYES		9 359		
PENALITES ET AMENDES	354			
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	
						Acquisitions, créat., apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	16 000	KE		KF
	Terrains		KG		KH		KI
C	Cons - Sur sol propre	Dont Composant L9	KJ		KK		KL
	truc - Sur sol d'autrui	Dont Composant M1	KM		KN		KO
R	tions - Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant M2	KP		KQ		KR
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant M3	KS	3 087	KT		KU
	- Instal générales, agencets, aménagements div*		KV		KW		KX
R	Autres immob. corporelles		KY		KZ		LA
E	- Matériel de transport*		LB	2 048	LC		LD
L	- Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		LG
	- Emballages récupérables et divers*		LH		LI		LJ
L	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
E	Avances et acomptes		LK		LL		LM
S	TOTAL III		LN	5 135	LO		LP
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
F	Autres participations		8U		8V		8W
I	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S
N	Prêts et autres immobilisations financières		1T	337	1U		1V
	TOTAL IV		LQ	337	LR		LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OG	21 472	OH		OJ
							4 566
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
				par virement de poste à poste 1		Rééval légale ou éval en équ valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
				par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2			
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0	D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	1X
	Terrains			LX		LY	LZ
C	Constructions - Sur sol propre			MA		MB	MC
	- Sur sol d'autrui			MD		ME	MF
R	- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH	MI
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MJ		MK	ML
	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	MO
R	Autres - Matériel de transport			MP		MQ	MR
E	immob. corp. - Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	MU
L	- Emballages récupérables et div			MV		MW	MX
L	Immob. corporelles en cours	MY		MZ		NA	NB
E	Avances et acomptes	NC		ND		NE	NF
S	TOTAL III			NG		NH	NI
	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7	0W
F	Autres participations			0X		0Y	0Z
I	Autres titres immobilisés			2B		2C	2D
N	Prêts et autres immob. financières			2E		2F	2G
	TOTAL IV			NJ		NK	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			OK		OL	0M
							26 038

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/07/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.
- (2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

## CADRE B

## Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant						*
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*</b>						
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.
Frais d'établ. et dévelop. TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immob. incorp. TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains	PI		PJ		PK		PL	
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
Construct* - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Inst. techn., matériel et outillage ind.	PZ	503	QA	948	QB		QC	1 451
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
immob. - Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	191	QM	620	QN		QO	812
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	695	QV	1 568	QW		QX	2 263
TOTAL GENERAL (I + II + III)	ON	695	OP	1 568	OQ		OR	2 263

<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>						
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
N Inst. géales., agenc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
C Inst. géales., agenc. & am div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
R Mat. bur. & inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO	
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ	

<b>CADRE C</b>		<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursemt des obligations				SP	SR

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant		X		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex.		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex.		Montant à la fin de l'exercice
	1	2		3		4
Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T	TA		TB		TC
P Prov. pour investissements	3U	TD		TE		TF
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG		TH		TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4		D5		D6
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK		IL		IM
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
R Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y		4Z		5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H		5J		5K
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP		EQ		ER
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S		5T		5U
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W		5X		5Y
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX
D - incorporelles	6A	6B		6C		6D
E sur - corporelles	6E	6F		6G		6H
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03		04		05
R - titres de participat°	9U	9V		9W		9X
E - autres immob fin (1)*	06	07		08		09
C sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S
I Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y		6Z		7A
TOTAL III	7B	TY		TZ		UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD
- d'exploitation		UE		UF		
Dont dotations et reprises - financières		UG		UH		
- exceptionnelles		UJ		UK		
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.						10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision						
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET  
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE\***

N° 2057 2016

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU Néant

<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT	337	UV		UW	337
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	18 716		18 716		
	Cré. repr. * (Prov dépr. <input type="checkbox"/> UO )			Z1					
	Personnel et comptes rattachés			UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	Etat et	Impôts sur les bénéfiques		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	960		960		
	collectivités publiques	Autres impôts, taxes, versements assim.		VN					
		Divers		VP					
	Groupes et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)			VR	568		568		
	Charges constatées d'avance			VS	276		276		0
<b>TOTAUX</b>				VT	20 857	VU	20 521	VV	337
RE N V O I	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice			VD				
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.			VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)			VF				

<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG	19 177		19 177				
			à + de 1 an à l'origine	VH	32 223		6 071		24 037		2 114
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	10 410		10 410					
		Personnel et comptes rattachés	8C	1 100		1 100					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	8 125		8 125					
Etat et	Impôts sur les bénéfiques		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	295		295					
Collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	86		86					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattaché	8J								
		Groupes et associés (2)	VI	8 276		8 276					
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre	8K								
		Dettes représentative de titres empruntés*	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
<b>TOTAUX</b>				VY	79 691	VZ	53 539	24 037		2 114	
RE N V O I	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.			VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.				
		Emprunts remboursés en cours d'ex.			VK	8 028					
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL	8 276					

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU					Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/07/2016	
<b>I. REINTEGRATIONS</b>					<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			<b>WA</b>
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) - de son conjoint - part déductible* à réintégrer :								<b>WB</b>
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			<b>WC</b>
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	W			<b>XE</b>
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf.	XX			<b>XW</b>
Amendes et pénalités		WJ	354	Charges financières (art 212 bis)	XZ			<b>354</b>
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI								<b>XY</b>
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								<b>I7</b>
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7			<b>K7</b>
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (16% pour les entre. soumises à l'IR)								<b>I8</b>
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%								<b>ZN</b>
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme								<b>WN</b>
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions								<b>WO</b>
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								<b>XR</b>
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)		SU	Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		<b>WQ</b>
Dont :		Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								<b>Y1</b>
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage								<b>Y3</b>
					<b>TOTAL I</b>			<b>WR</b>
								<b>354</b>
<b>II. DEDUCTIONS</b>					<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			<b>WS</b>
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								<b>WT</b>
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)								<b>WU</b>
Régimes imposition	Plus-values nettes		- imposées aux taux de 15% (16% pour les ent. soumises à l'IR) *					<b>WV</b>
			- imposées aux taux de 0%					<b>WH</b>
			- imposées aux taux de 19%					<b>WP</b>
particuliers et impos.	à long terme		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					<b>WW</b>
			- imputées sur déficits antérieurs					<b>XB</b>
			Autres plus-values imposées au taux de 19%					<b>I6</b>
différées	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							<b>WZ</b>
	Régime des sociétés mères et des filiales*. (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets des act* et parts d'intérêts :		produits nets de participations (2A)					<b>XA</b>
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer								<b>ZY</b>
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							<b>XD</b>
	Entreprise nouvelle 44 septies	K9	Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2	Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5		
	Pôle de compétitivité (art. 44)	L6	Sociétés d'investissements immo.	K3	Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)	PA		<b>XF</b>
	Zone franche urbaine (art. 44 octies ou	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)	1F	Zone franche d'activités (art. 44)	XC		
	Zone de revitalisation rurale (44)	PC						
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								<b>XS</b>
Déd. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except.		Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI			<b>XG</b>
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								<b>Y2</b>
					<b>TOTAL II</b>			<b>XH</b>
								<b>2 907</b>
<b>III. RESULTAT FISCAL</b>								
Résultat fiscal avant imputation			bénéfice (I moins II)		XI			
des déficits reportables :			déficit (II moins I)					<b>XJ</b>
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)					ZL			<b>2 552</b>
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)								<b>XL</b>
<b>RESULTAT FISCAL</b>			<b>BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)</b>		XN			<b>XO</b>
								<b>2 552</b>

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU			Néant	*
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	16 285	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6	16 285	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ	2 552	
<b>TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)</b>		<b>YK</b>	<b>18 838</b>	
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*		ZV		ZW
<b>Provisions pour risques et charges*</b>				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
<b>Provisions pour dépréciation*</b>				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
<b>Charges à payer</b>				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
<b>TOTAUX</b>		<b>YN</b>		<b>YO</b>
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A			ligne WI	ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et 3211-1 du Code des transports	XU	
---	----	--

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU	Néant <input type="checkbox"/>
---	--------------------------------

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT**

Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	-38 894	
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	-16 285	
Prélèvements sur les réserves	OE		
<b>TOTAL I</b>	OF	-55 179	
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	-55 179
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	<b>TOTAL II</b>	ZH	-55 179
Distributions (articles 235 Ter ZCA)			
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		XV	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

		EXERCICE N		EXERCICE N - 1		
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détails des postes	- Sous-traitance			YT	1 758	2 152
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	660	XQ	6 234	6 074
	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU	7 089	1 172
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	4 920	4 686
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	51 326	55 160
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052</b>			ZJ	71 326	69 244
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	147	234
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	1 454	3 025
	<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052</b>			YX	1 601	3 259
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	16 713	17 344
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	12 374	18 001
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2015)*			OB	10 191	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS		
	Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : <input type="text"/> handicapés : <input type="text"/> )			YP	1	1
	Effectif affecté à l'activité artisanale			RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la soci			ZK	%	%
	<b>NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE</b>			XP		
Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration (coder : 0 = non, 1 = oui)				ZR		

Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1)	JL
				PV à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1)	JO
				PV à 19%	JP		Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale				JH		N°SIRET de la société mère	JJ	

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU				Néant		X	
<b>A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature des éléments cédés* (1)		Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort. pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
<b>B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées			Plus-values taxables à 19 % (11)	
Prix de vente* (7)		Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*				+		
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+	
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-	
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+
<b>Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20)(9)</b>							
<b>Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20)(10)</b>			<b>A</b>	<b>B (Ventilation par taux)</b>			<b>C</b>

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant		X		
<b>A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME</b>						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie : sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39)					
	<b>Total 1</b>					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de					
	N-1					
	N-2					
	N-1					
	sur 10 ans ou sur une					
	N-2					
	durée différente (art.39					
	N-3					
	quaterdecies 1 ter et					
N-4						
1 quater du CGI)						
N-5						
(à préciser) au titre de :						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
<b>Total 2</b>						
<b>B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS</b>						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
<b>Total</b>						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant		X		*							
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 16% (2)											
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *											
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)											
<b>I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU</b>													
Origine		Moins-values à 16%		Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 16%		Solde des moins-values à 16%							
1		2		3		4							
Moins-values nettes N													
N-1													
Moins-values N-2													
nettes à long terme N-3													
subies au cours N-4													
des dix exercices N-5													
antérieurs N-6													
(montants restant à N-7													
déduire à la clôture N-8													
du dernier exercice) N-9													
N-10													
<b>II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES</b>													
Origine		Moins-values		Imputations sur les PVL T		Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des moins values à reporter					
1		2		3		4		5		6		7	
Moins-values nettes N		à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %		à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)		à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)		à 15 % ou 16,5 % (1)					
N-1													
Moins-values nettes à long N-2													
terme subies N-3													
au cours des N-4													
dix exercices N-5													
antérieurs N-6													
(montant restant N-7													
à déduire à la N-8													
clôture du dernier N-9													
exercice) N-10													

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 CYU		Néant				X	*	
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*								
<b>I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme						
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2							
Total (lignes 1 et 2)	3							
Prélèvements opérés	4							
	5							
Total (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							

<b>II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)</b>				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2 CYU</b>	Néant	<input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <b>01/08/2015</b>	et clos le : <b>31/07/2016</b>	Durée en nombre de mois :	<b>12</b>
<b>I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE</b>			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subv. d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>Total 1</b>	<b>OM</b>		
<b>II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises) *	OO		
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
<b>Total 2</b>	<b>OJ</b>		
<b>III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>			

<b>Calcul de la valeur ajoutée</b>		<b>Total 1 - Total 2</b>	<b>137</b>
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117	
Mono-établissement au sens de la CVAE			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Période de référence	Du		Au
Date de cessation			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.